

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2022

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIOUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, PAGNOUX Romain, MEILLAT Marie-Odile, PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : néant

Secrétariat : Mme LABROUSE Sylvie

Secrétaire de séance : BEAULIEU Valérie

1- Délibérations à prendre

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des dépenses et des recettes réalisées en 2021, des différents budgets communaux : budget général, commerces et assainissement. Il donne également connaissance des prévisions budgétaires pour le budget 2022 (propositions émises lors de la commission des finances du 16/02/2022 qui seront affinées dès communication du montant des dotations de l'Etat et des impôts locaux). Monsieur le Maire sort alors de la salle et demande à Mme BOUTET Frédérique de faire procéder au vote des comptes de gestions et comptes administratifs des différents budgets ainsi qu'aux délibérations d'affectation des résultats : adoption à l'unanimité des membres votants,
- Adoption d'une délibération pour l'intégration de l'encaissement des produits de location du gîte dans la régie unique. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1,
- Subvention pour la manifestation des 11 et 12 juin prochains : Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion inter associations qui s'est tenue le 9 mars afin de poursuivre l'organisation du week-end festif des 11 et 12 juin prochains qui se tiendra sur le site du Moulin de la Cour et en détaille le programme : samedi : jeux pour les enfants avec installation de structures gonflables, repas paëlla, concert et feu d'artifice, dimanche : vide grenier, marché de producteurs et randonnées. L'Association sportive s'est proposée pour être le porteur de cette manifestation. Afin d'avoir les fonds nécessaires à son organisation, les associations communales ont validé le principe que le montant total des subventions attribuées aux associations communales, soit 3 500 € soit versé en 2022 à l'association sportive. Cette décision doit être entérinée par une délibération du conseil municipal : adoption à l'unanimité,
- Délibération relative à l'alimentation électrique d'une parcelle constructive : des éléments complémentaires étant demandés, cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera présentée lors du prochain conseil municipal,
- Délibération relative au temps de travail (1607 h) : le projet transmis au Centre de Gestion ayant été validé lors du Comité Technique du 3 mars, la délibération est adoptée,
- Marché de travaux chaufferie et climatisation du bâtiment mairie – école : Les offres électroniques ont été ouvertes le 7/03/2022 et analysées par le maître d'œuvre. La procédure est poursuivie en vue de la signature du marché dont les travaux se dérouleront en juillet et août prochain,
- Charges locatives des logements de l'ancien presbytère. Elles sont actuellement de 60 € par mois et par logement. Au vu des dépenses d'électricité et d'eau de l'année 2021 et de l'augmentation du prix de l'énergie, les charges sont revalorisées à 80 € par mois à compter du 01/04/2022.

2- Décisions diverses

- Emplois d'été : la commune emploiera cet été 8 ou 9 jeunes pendant la période estivale (CDD d'une semaine de 35 h) pour participer aux travaux du service technique et au nettoyage des locaux scolaires. Ces contrats sont ouverts aux jeunes domiciliés sur la commune ayant 16 ans révolus à la date du contrat. Les candidatures sont à déposer à la mairie.

3- Informations Diverses

- Distribution des poubelles et composteurs (commande groupée) : Les bénéficiaires sont invités à venir les retirer à l'atelier communal le samedi 19 mars 2022 de 8 h 30 à 11 h,
- Consultation d'un bureau d'études en vue de la mise aux normes des lagunes : le dossier sera transmis rapidement par Charente Eaux en vue d'une mise en ligne du marché 2^{ème} quinzaine de mars,
- Solidarité Ukraine : tous les renseignements sont à consulter sur le site internet de la commune,
- Assemblée générale de l'association « l'autopompe » : elle se tiendra à la salle des fêtes le samedi 2 avril à 16 h 30,
- Commémoration du 19 mars 1962 : dépôt de gerbes au Monument à samedi 19 à 11 h 45 mn.

4 – Prochaines réunions

- Commission des finances lundi 21 mars à 20 h 30 salle du conseil municipal

Prochain Conseil Municipal le : jeudi 14 avril 2022 à 21h

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45 mn